

DELIBERATION N° 75-26

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Le deux mars deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, désignés ou représentant chaque commune membre, se sont réunis au siège de la CCM à Susville, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente, datée du 16 février 2026 conformément aux articles L2121-10 et L2121-12 du CGCT applicables en la matière. Secrétaire de séance : Jean-Marc LANEYRIE.

Présents :

SAVIGNON Joseph	MASLO Raymond	JOUBERT Thierry	BATTISTEL Marie-Noëlle
SERRE Emmanuel	LAMOUR Jérôme	GRIET Bernard	LE TRAOU Dominique
SICARD Régis	GONNORD Franck	SAURAT Coraline	PONCET Denis
BONOMI Jean-Pierre	BONNIER Eric	LANEYRIE Jean-Marc	BALMET Lucie
BARBAN Benjamin	BARI Nadine	TOSCAN Michel	JEANNIN Michel
MAUROY Claude	CIOT Xavier	STUTZ Anne	MAUGIRON Frédéric
SIMONNET Martine	FAYARD Adeline	CURT Jean-Pierre	MAUGIRON Gilbert
FAURE Philippe	DECHAUX Marie-Claire	RAVANAT Jean-Luc	BARTHELEMI Maryse
CHATTARD Arnaud	GIRARDOT Frédéric	CHARLES Christian	FOGLIA Maxence
BRUGNERA Jean-Michel	TRAPANI Mary	MENDEZ Alain	MORA Serge
GERBI Franck	LAURENS Patrick	GRAND Florence	
ROBERT Philippe	TAVERNA Philippe	PERRIN Gilda	

Absents excusés représentés : BRUN Sylvie (pouvoir à DECHAUX Marie-Claire), GIACOMETTI Geneviève (pouvoir à BONNIER Eric), GIRAUD Murielle (pouvoir à CURT Jean-Pierre), BALME Eric (pouvoir à SAURAT Coraline).

Nombre de délégués en exercice : 62
Nombre de délégués présents : 46
Nombre de pouvoirs : 04
Nombre de délégués votants : 50

Le quorum étant atteint, le Conseil communautaire peut valablement délibérer.

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT PIMMS MEDIATION ISERE – 2026-2027 : PERMANENCES « BUS FRANCE SERVICES »

L'amélioration de l'accès aux droits sociaux constitue un des objectifs majeurs de la Convention Territoriale Globale, signée en 2023, entre la Communauté de Communes de la Matheysine, la CAF, le Département, la MSA et toutes les communes du territoire.

Les actions mises en œuvre dans ce cadre visent à répondre à deux enjeux principaux : l'émancipation des personnes en facilitant l'exercice effectif de leurs droits et l'équité territoriale d'accès aux services publics.

Depuis 2022, la Communauté de Communes de la Matheysine expérimente un partenariat avec l'association Pimms Médiation Isère qui consiste en des permanences mensuelles sur plusieurs communes du territoire. Les habitants ont ainsi un meilleur accès à l'éventail de l'offre France Services, en complémentarité de celle proposée au CCAS de La Mure par la Commune.

La fréquentation des Bus France Services (109 usagers en 2025) confirme la pertinence de ce dispositif d'aller-vers.

Il est donc proposé de renouveler ce partenariat, à travers une convention pluriannuelle 2026-2027 (le projet est annexé à la présente délibération).

Dans ce cadre, le bus interviendra alternativement sur 4 communes du territoire : Corps, Laffrey, La Motte d'Aveillans et Valbonnais, à raison d'une permanence par commune et par mois, soit un total prévisionnel de 48 permanences en 2026.

Le coût prévisionnel de ce service itinérant à la charge de la Communauté de Communes de la Matheysine s'élève à 7 200 € TTC par an.

Cette convention favorise aussi des synergies en termes de communication auprès des usagers, les parties co-contractantes s'engageant à relayer auprès du public leurs offres de services respectives, ainsi que tout autre information sur l'offre des acteurs locaux (Communes, Département, associations).

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ➔ **ACTE** les termes de la convention ;
- ➔ **APPROUVE** les actions et la participation annuelle à hauteur 7 200 € TTC ;
- ➔ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2026 ;
- ➔ **AUTORISE** Mme la Présidente à signer ladite convention, ses avenants le cas échéant, et tout document inhérent à cette décision.

Ainsi fait et délibéré à Susville, les jour, mois et an désignés ci-dessus, et ont signé les membres présents.

Certifiée conforme, le 2 mars 2026

La Présidente,
Coraline SAURAT



Le secrétaire de séance,
Jean-Marc LANEYRIE